



Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 11 février 2021

Présents

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Chantal Olivier
Jean-Luc Desvignes
Michel Arnaud
Marina Catherin
Philippe Criscuolo
Fabrice Laplace
Carol-Anne Larouzée-Cervantes
Samuel Lazare
Valérie Noiray
Olivier Paillon
Christine Pouchoulin
Catherine Stalle

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire,

Secrétaire de séance : Carol-Anne Larouzée-Cervantes

Mr le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« *Mairie de TRAMOYES,
Séance du Conseil Municipal
En Salle des Fêtes de Tramoyes
Le jeudi 11 février 2021 à 19 heures
Enregistrement intégral sans pause* »

Excusés

François Astruc
Hélène Lachenal

1. Compte rendu de la précédente réunion :

L'Assemblée n'ayant pas de modifications à apporter, le Compte Rendu précédent est adopté.

2. INFORMATIONS SELON ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pouvoirs

Eva Chardon
(Pouvoir à C. Pouchoulin)
Fabien Geoffray
(Pouvoir à V. Noiray)

Mme Fillion rappelle que le mandatement des factures peut être effectué jusqu'au 31 décembre de chaque année et non au 15 novembre comme demandé par la Trésorerie.

Il convient de modifier les termes de la délibération du 17 décembre dernier et de réaffecter les montants aux opérations nécessaires dans le respect de l'enveloppe maximum de 115.425,25 euros.

DELIBERATION 21/01/01 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le Rapporteur rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT.

Elle souligne le montant budgétisé pour les dépenses d'opérations en Investissement 2020 : 461.701,00 € pour le budget principal (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 115.425,25 € (= 25 % x 461.701,00 €) pour le budget communal, selon la répartition ci-dessous :

Opération	Art/Chap	Libellé	Montant voté
80	21311/21	Mairie	29 172.25 €
119	21312/21	Groupe Scolaire	41 811.00 €
147	21534/21	Syndicat Electricité	4 965.00 €
149	2151/21	Voirie	17 250.00 €
171	2111/21	Acquisition de terrains	11 787.00 €
173	2135/21	Sécurité Bâtiments Communaux	5 640.00 €
176	2135/21	Restaurant Scolaire	4 800.00 €
TOTAL			115 425.25 €

Les dépenses d'investissement seront imputées au budget 2021

Total : 115.425,25 € pour le Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

. d'annuler la délibération n° 20.08.10 du 17 décembre 2020 et de la remplacer par la présente délibération,

. d'accepter les propositions de Mme le Rapporteur dans les conditions exposées ci-dessus pour un montant total de 115.425,25 euros sur le Budget Principal.

<i>Pour</i>	17
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

4. INFORMATIONS

Les membres du Conseil Municipal informent :

. Elections : Mr le Maire informe que les élections Départementales et Régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochains à la Salle des Fêtes.

. Opération thermographie des bâtiments : Elle a eu lieu ce jour de 5 heures à 7 heures du matin. 60 maisons visitées.
Restitution du bilan les 4 et 5 mars prochains.

. Eclairage public : Les travaux se déroulent actuellement rue Neuve, rue des Pins et mise en place du nouvel éclairage chemin des Bruyères (pose de candélabres).

M. le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en fin de chaque séance ou réunion enregistrée) :

*« Salle des Fêtes de TRAMOYES,
Fin de la séance du Conseil Municipal
Le jeudi 11 février 2021 à 19 h 25
Stopper l'enregistrement»*